

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de l'îlot ENGIE - boulevard Clémenceau à Chartres (28000). Réalisation d'un programme à vocation d'habitat mixte (individuel groupé et collectif en accession et en locatif social) et d'une résidence service sénior

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne   
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Reconversion d'une friche industrielle dans une logique de renouvellement urbain et d'optimisation foncière pour la réalisation d'un programme de logements individuels groupés, collectifs et d'une résidence avec services pour séniors.

Afin d'accueillir ce nouveau programme, des travaux de dépollution viseront à rendre le terrain et en particulier les sols compatibles à leur nouvel usage. Une étude historique, des diagnostics de sols, une Analyse des Risques Résiduels et un Plan de Gestion ont été réalisés, un Arrêté Préfectoral de substitution a été émis par la Préfecture d'Eure-et-Loire le 4 août 2017 visant à encadrer les travaux de dépollution (cf. PJ- Arrêté Préfectoral et Plan de Gestion).

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'aménagement est de promouvoir la réalisation d'un programme visant à promouvoir la mixité sociale (primo accédant, seniors, logements sociaux...) et la diversité des formes urbaines (collectifs, individuels) à travers la construction :

- D'une résidence avec services pour seniors (RSS) de 129 logements
- De 10 logements individuels groupés
- D'un bâtiment collectif à vocation sociale de 55 logements
- De 3 bâtiments collectifs en accession de 76 logements

Ce programme vise également à mettre en valeur une friche industrielle dans un secteur de la commune pourtant densément habité historiquement (quartier de la basse ville entre les deux bras de l'Eure) ou plus récemment (programmes collectifs de la rue du Faubourg la Grappe). Ce quartier bénéficie d'une desserte en transports en commun de qualité (la porte Morard étant l'un des nœuds du réseau de transports en commun de l'agglomération) et d'une situation sur les axes majeurs de la commune (R910 /RD7154).

Au-delà de la volonté de produire une offre résidentielle, l'objectif de l'opération est d'engager la dépollution du site occupé jusqu'en 1963 par une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, puis occupé par EDF (au Nord du site l'agence d'exploitation de Chartres et les groupes de travaux, et à l'Ouest l'agence clientèle aujourd'hui démantelés).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'articulera en plusieurs phases.

##### Démolition :

Le projet n'entraîne pas de travaux de démolition, les bâtiments anciens ont déjà été démolis et les matériaux évacués du site. Les fondations et revêtements bitumineux seront retirés et éliminés en centre de valorisation au cours des travaux de terrassement et d'aménagement du terrain.

##### Dépollution :

La phase préliminaire consistera à dépolluer le site et à évacuer tous les matériaux et terres susceptibles d'être pollués en vue de leur traitement/valorisation hors site. Les travaux de dépollution seront menés de manière à rendre le terrain compatible avec le nouvel usage, conformément aux préconisations du Plan de Gestion répondant aux exigences spécifiques du projet. Ces travaux seront exécutés préalablement et pendant la phase de terrassements généraux liés à la construction des parkings souterrains.

Les travaux de dépollution sont encadrés par l'Arrêté Préfectoral n° 100.00213 du 4 août 2017, il s'agit d'un Arrêté de substitution au profit de BF2-CHARTRES.

La durée des travaux de dépollution est estimée entre 4 et 5 mois.

Une fois le site dépollué, il est attendu l'aménagement de la structure viaire et des réseaux en fonction des différentes tranches de commercialisation pour débiter ensuite la phase de construction des bâtiments.

##### Construction des bâtiments :

Terrassements généraux et réalisation de l'infrastructure en béton armé. Durée des travaux estimée à 24 mois.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet s'articule autour d'une structure viaire développée dans le prolongement de la trame existante, avec notamment :

- le prolongement de la rue des 3 détours comme voie principale voie de desserte interne et dont l'usage sera limité à 1 sens unique de circulation pour respecter la hiérarchie des voies du quartier,
- le prolongement de la rue des poulies sous forme d'une impasse débouchant sur une passerelle existante de franchissement du Petit-Bouillon,
- la création d'une seconde impasse dénommée en phase projet "impasse du Petit Bouillon" permettant d'ouvrir l'accès aux berges de ce bras de l'Eure.

La jonction de la voie nouvelle principale avec le Boulevard Clemenceau permettra le développement d'une placette qui vient constituer l'extrémité de l'espace public formé par la Place Morard.

(Voir note de présentation annexée).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à la procédure d'examen au cas par cas au regard de l'article R122-2 sous la rubrique 39.

Le projet fait également l'objet d'un Permis de construire valant division (PCVD).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des unités foncières concernées	13 900m <sup>2</sup>
SDP RSS	8 247m <sup>2</sup>
SDP Bâtiment social	3 621m <sup>2</sup>
SDP Bâtiments 2C accession	1 536m <sup>2</sup>
SDP Bâtiments 2AB accession	3 054m <sup>2</sup>
SDP logements individuels groupés	910m <sup>2</sup>
Hauteur des constructions	de R+1 à R+4

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

14 boulevard Clémenceau (RD7154)  
- 28000 CHARTRES

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 8' 26" 42" 65 Lat. 1° 29' 42" 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Inventaire faune/flore réalisé (Voir 5(1) de la note de présentation annexée et l'annexe 2)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'État en Eure-et-Loir - 3ème échéance 2018-2023. (Voir cartographie 5(6) dans la note de présentation annexée)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Servitude d'utilité publique AC1 : périmètres de protection de l'église Saint-Pierre, de la porte Guillaume, du Pont Saint-Hilaire, de l'Abbaye de Saint-Père-en-Vallée, de la maison Porte Morard, de la porte rue des Béguines. (Voir cartographie 5(7) dans la note de présentation annexée)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet hors des zones d'aléas du PPRI de l'Eure approuvé en septembre 2001. Cote retenue de PHE à 125,77m représentée par le profil situé en amont hydraulique de l'opération. (Voir cartographie 5(9) dans la note de présentation annexée)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fiche BASOL : Agence EDF - GDF de Chartres Fiche BASIAS : CEN2802477 Agence EDF GDF de Chartres (Voir fiches 5(10) dans la note de présentation annexée)  Se référer à l'annexe 1 "Plan de gestion - Ancienne usine à gaz de Chartres - 14, bd Clemenceau 28000 Chartres" établie par ICF Environnement en date du 14.03.2017.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE "Nappe de Beauce" ZRE "Nappe du Cénomaniien" ZRE "Nappe de l'Albien et du Néocomien" (Voir cartographie 5(11) dans la note de présentation annexée)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de prélèvement prévu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En retenant la cote de PHE de 125.77m susceptible de représenter temporairement l'altitude maximale de la nappe d'accompagnement du réseau hydrographique et les cotes plancher de bâtiments fixées à 128m environ, les travaux comme l'exploitation n'engendreront pas d'incidence sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le traitement des zones à dépolluer définies dans le Plan de Gestion (annexe 1) du site engendre l'excavation de 3 950 m <sup>3</sup> de terres polluées qui feront l'objet d'une évacuation hors site en filières adaptées. La construction des parkings souterrains nécessite le terrassement d'un volume de 5 348 m <sup>3</sup> de déblais, une partie de ceux-ci pourront être réutilisés pour le remblaiement partiel des excavations créées pour le retrait des terres polluées. Au final, un volume total approximatif de 2 283 m <sup>3</sup> sera évacué du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en remblais extérieurs sont liés aux besoins en infrastructures (vrd, voies de circulation, terre végétale), ces apports de matériaux proviendront de carrières calcaires de Beauce situées à 15km au Sud de Chartres. Ces besoins sont de l'ordre de quelques centaines de m <sup>3</sup> maximum.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Considérant l'absence notable d'espèces animales patrimoniales ou d'éléments floristiques sur le site, le projet n'est pas à même de perturber ou de dégrader la qualité du milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à la reconversion d'une friche industrielle, en ce sens l'opération contraint toute forme d'étalement urbain par une optimisation de l'occupation des sols. La consommation d'espaces agricoles et/ou naturels est donc nulle. De plus en matière de consommation le projet se veut vertueux par la mise en œuvre d'espaces perméables et paysagers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se localise entre l'Eure et le petit Bouillon. Cependant au delà du lit mineur de ces cours d'eau, comme le précise le PPRI en vigueur, l'aléa d'inondation demeure nul.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La présence de polluants amène le projet à prendre les mesures nécessaires (dépollution) pour rendre compatible l'usage des sols avec la destination des sols prévue. De fait dans sa phase de travaux le site à aménager est concerné par le risque sanitaire mais ne le sera plus dans sa phase d'exploitation.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production d'un peu plus de 200 logements amènera indubitablement une augmentation des déplacements. Cependant, environ la moitié des logements produits le seront dans le cadre de la RSS (population peu motorisée). De fait l'augmentation du trafic automobile est à relativiser. De plus, les structures routières adjacentes (Bd Clémenceau, rue d'Ablis, rue du Faubourg la Grappe, Bd de la Courtille) sont en mesure de supporter cet apport de trafic automobile.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site à aménager est concerné par les empreintes relatives au classement des infrastructures terrestre d'Eure-et-Loir émises à partir de la RD 7154 - Bd Clémenceau (catégorie 4 - 30m) et principalement de la RD 910 - rue d'Ablis (catégorie 2 - 250m). La conception des bâtiments intègre des dispositifs d'isolation acoustique notamment sur les façades orientées sur les boulevards.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de logements attendus et la mise en place de l'éclairage public sur les nouvelles voies aménagées engendrera des émissions lumineuses. Les sources lumineuses respecteront les dernières obligations réglementaires qui impose un angle stricte en direction du sol conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principe de gestion des eaux pluviales feront l'objet d'un dossier d'incidences sur l'eau instruit par le services de Police de l'Eau de la DDT d'Eure-et-Loir. Le projet intègre autant que possible le développement de zones perméables permettant de limiter le ruissellement et favorisant l'infiltration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'un peu plus de 200 logements amènera indubitablement à une augmentation de la production de déchets ménagers. Ce volume de déchets sera pris en compte par Chartres Métropole en charge de la collecte des ordures ménagères sur la commune.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble de l'opération sera soumise à l'approbation du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine et aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de l'instruction du permis de construire.  Le site a fait l'objet d'une notification, par l'Arrêté n° 20/0089 du 11 février 2020, de l'abrogation d'un AP portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive. Il n'y a donc pas de sujet lié à l'archéologie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de l'usage des sols : passage d'une friche au passé industriel à l'aménagement d'un quartier à vocation résidentielle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) à l'étude en phase préliminaire menée par le service transport de Chartres Métropole de nature à améliorer la desserte du quartier ; la place Morard étant un des principaux nœud des transports urbains de l'agglomération.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet porte sur la dépollution, la valorisation et la mutation d'une ancienne friche industrielle. Il est attendu l'aménagement d'un nouveau quartier à haute valeur environnementale, tant dans les modes constructifs que dans les implantations des constructions (minimisation de la consommation des ressources énergétiques). Les effets attendus par les aménagements ne pourront qu'avoir des effets positifs dans leurs dimensions environnementales, sanitaires et paysagères.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des études préalables à permis d'identifier les contraintes et les enjeux du site et d'adapter le projet en conséquence en recherchant son insertion optimale dans son environnement. Il ne semble pas que l'élaboration d'une évaluation environnementale permette d'intégrer d'autres enjeux pour la réussite de l'opération.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 0 : Note de présentation de l'opération et extraits cartographiques.

Annexe 1 : plan de gestion (pollution des sols)

Annexe 2 : inventaires faune-flore (milieu naturel)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le, 02/06/2020

Signature



**BF2 Chartres (SAS)**

7, rue Balzac

75008 PARIS

Tél. : 01 40 17 00 48 - Fax : 01 44 56 99 46

R.C.S. PARIS 827 833 955

